



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



2.

BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU VENDREDI 05 JUILLET 2019

VISIO CONFERENCE

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Madame Huguette UHLMANN
Messieurs Francis ANDREU – Christophe BOURDIN - Michel CHARRANÇON- Jean Marc SENTEIN

Président de district :
Monsieur Claude LACOUR

Participent: **Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA – Christophe GENIEZ -Damien LEDENTU**

Excusés: **Messieurs Jérôme BOSCARI (pouvoir donné à M.SENTEIN) – Maurice DESSENS**

Ouverture de la Séance à 18h45

CHAMPIONNATS : PROJET DE COMPOSITION DES POULES & PLANNING SAISON 2019-2020

Le Président de la LFO expose aux membres du bureau les projets de compositions des poules transmis par le Président de la Commission Régionale de Gestion des compétitions pour la saison 2019/2020 ainsi que les plannings en précisant que ces compositions :

- restent sous réserve des procédures en cours traitées par les commissions compétentes
- restent liées à la condition que les clubs doivent être à jour financièrement vis-à-vis de la Ligue
- devront être validés par le comité directeur du 10 août 2019, ce qui les rendra définitives.

A l'issue de la présentation, Monsieur Claude LACOUR intervient au sujet de la montée du club de Pamiers en lieu et place d'un club du district de l'Aude (Saint Marcel), précisant qu'il ira en appel de cette décision au motif qu'il avait été précisé lors de l'assemblée générale de l'Aude que les montées seraient effectuées en tenant compte des résultats sportifs et non des zones géographiques.

Madame la Secrétaire Générale propose au bureau directeur de valider cette proposition permettant la constitution du projet des calendriers.

- POUR : 5
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3

Le bureau directeur valide à la majorité cette proposition.

SITUATION DU CENTRE REGIONAL DU CRF

Monsieur COUAILLES donne la parole à Monsieur BOURDIN qui précise que le traité d'apport est sur le point d'être achevé, qu'il sera ensuite transmis au commissaire aux apports afin qu'il établisse son rapport. A la suite de quoi, il sera alors possible de finaliser ce dossier et ainsi créer la société en début de saison sportive.

POSITION DU CTRA

Monsieur COUAILLES évoque la situation du poste de CTRA, portant à la connaissance du comité directeur d'u courrier de Monsieur THUAL qui souhaite négocier son départ.

Après échanges, il est mis au vote la résolution suivante :

- POUR engager des négociations : 0
- CONTRE engager des négociations : 7
- ABSTENTION : 1

Le bureau directeur émet un avis favorable à la résolution.

VALIDATION DES CLUBS ABSENTS A l'Assemblée Générale de la LFO DU 29 JUIN 2019 à MILLAU

Madame la Secrétaire Générale informe le Bureau que 53 clubs ne sont pas venus assister à l'assemblée générale du 29 juin à Millau.

Ces clubs feront l'objet d'une amende, conformément aux règlements de la Ligue.

Le Bureau directeur entérine la liste présentée par le président.

PÔLES ESPOIRS

Monsieur le Président de la LFO informe le bureau que suite à une décision du COMEX de la FFF, les deux pôles Espoirs de la Ligue vont percevoir une subvention de 47K€ chacun.

Cette aide est toutefois conditionnée à deux critères :

- Pôle de Castelmaurou : se mettre en conformité avec le cahier des charges des Pôles Espoirs (réhabilitation des vestiaires et réfection du terrain synthétique)
- Recrutement d'un entraîneur des gardiens de but et analyste pour les pôles de Castelmaurou et Blagnac.

Un candidat a été reçu pour un entretien par M. COUAILLES sur les recommandations de Monsieur MARRAUD, directeur du Pôle de Castelmaurou.

Monsieur COUAILLES rappelle que l'embauche doit être effective au 1^{er} septembre 2019 ; à ce titre, la candidature sera validée lors du comité directeur du 10 août prochain.

SERVICES CIVIQUES

Monsieur COUAILLES informe le bureau des modalités de déploiement des services civiques pour la saison 2019/2020.

La parole est donnée à Monsieur GENIEZ qui expose le dispositif de déploiement sur la région (districts et ligue) précise qu'au regard du nombre limité de postes (17), il sera difficile de répondre aux besoins de tous. Le Bureau directeur propose la répartition suivante en tenant compte des desideratas des districts dans la mesure du possible :

- ARIEGE 1
- GERS 1
- GARD LOZERE 1
- HERAULT 3
- HAUTE GARONNE 3
- PYRENEES ORIENTALES 1
- LOT 1
- TARN 1
- LIGUE 5

Le bureau valide à l'unanimité la répartition proposée.

RENOUVELLEMENT MEMBRES DE COMMISSIONS

Madame la Secrétaire Générale présente le renouvellement des membres de commission, et un point est fait sur les demandes déjà formulées et retournées à la Ligue.

DESIGNATION DES OFFICIELS PAR CATEGORIES

Monsieur LEDENTU présente le fonctionnement en place sur la saison 2018/2019, avec l'objectif de mettre en place les désignations pour la saison 2019/2020 (**voir annexe 1**)

CALENDRIER DES JOURS FERIES ADMINISTRATIFS LIGUE

Un point est fait sur le calendrier des jours fériés pour le personnel administratif de la Ligue, sachant que cela concerne l'année 2020.

Il apparaît qu'il y aura deux ponts : 22 mai 2020 et 13 juillet 2020.

Monsieur ANDREU prend la parole pour préciser qu'au regard du nombre de jours de congés dont bénéficient les salariés de la Ligue, il ne voit pas l'intérêt d'accorder ces deux ponts et propose donc deux options :

- Soit la ligue ferme et les salariés seront obligés de poser un jour de congés
- Soit la Ligue reste ouverte

Monsieur BOURDIN suggère de couper la poire en deux en accordant au moins l'un des deux ponts. La proposition est mise au vote :

- POUR accorder un pont pris en charge par la Ligue sur les deux existants : 3
- CONTRE accorder un pont pris en charge par la Ligue sur les deux existants : 5
- ABSTENTION : 0

Au regard du résultat du vote, aucun pont n'est accordé pour l'année 2020.

Monsieur LACOUR propose de laisser au Président de la LFO la possibilité d'accorder un pont.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de Monsieur MALLA : suite à la rétrogradation du club de PERPIGNAN BAS VERNET en D1, Monsieur MALLA sollicite le bureau directeur afin qu'il puisse lui accorder une dérogation pour que la poule de D1 soit portée à 13 clubs.

La proposition est mise au vote :

- POUR accorder une dérogation pour une poule de D1 à 13 clubs : 8
- CONTRE accorder une dérogation pour une poule de D1 à 13 clubs : 0
- ABSTENTION : 0

Au regard du résultat du vote, la dérogation est accordée à l'unanimité.

Question de Monsieur CHARRANÇON : rappelle la perte de licenciés chaque saison dans la catégorie football loisirs : à ce sujet, et pour endiguer cette perte de licenciés, Monsieur CHARRANÇON propose une baisse sensible du coût de la licence en mettant en place une action promotionnelle.

En réponse à Monsieur CHARRANÇON, Monsieur COUAILLES rappelle que la baisse du coût de la licence Loisir aura lieu en 2020/2021, suite à une décision de la FFF ; par conséquent, les tarifs ne bougeront pas cette saison.

Madame la Secrétaire Générale intervient au sujet du CNDS. Une enveloppe de 185 K€ est allouée. A ce jour des dossiers ont été déposés. Un avis sera rendu au plus tard le 26 juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN

